

PROCES VERBAL Conseil Municipal du 15 octobre 2026

conseiller municipal (nom, prénom)	présent(e)	absent(e) / excusé(e) / ayant donné pouvoir	secrétaire de séance
11	11	0	
BOUDON Edith	X		
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSEON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Le 15 octobre 2026, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué par convocation du 9 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, maire. Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Equipement pour services communaux : plan de financement et demandes de subvention .. 1
2. Ressources humaines : création d'un emploi d'agent recenseur 2
3. Désignation d'un correspondant incendie et secours..... 2
4. Budget Primitif Principal : décisions modificatives n°1..... 2
5. QUESTIONS DIVERSES..... 3
- Recensement de population 2027 3
- Règlement du cimetière 3
- Casiers de vente automatique..... 3

1. Equipement pour services communaux : plan de financement et demandes de subvention

⇒ délibération n°DE2026-36

Monsieur le Maire présente :

- le dispositif du Conseil Départemental de financement des petits équipements communaux ;
- les devis des équipements nécessaires au bon fonctionnement du service technique.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement de cette opération sur le budget principal et la demande de subvention s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement suivant :

	montant HT, en €	%
Subvention : Conseil Départemental	9 620.83	60
Fonds propres	6 413.89	40
Total des dépenses subventionnables	16 034.72	100

SOLLICITE :

- auprès du Conseil Départemental, une aide financière à hauteur de 9 620.83 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Approuvé : membres présents-11 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

2. Ressources humaines : création d'un emploi d'agent recenseur

⇒ *délibération n°DE2026-37*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE la création d'un emploi d'agent recenseur non titulaire, à temps non complet, pour la période s'étalant sur janvier et février 2027, en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée ;

L'agent devant être payé sur la base d'un salaire net de 800 € pour l'ensemble de son activité et de ses frais;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour assurer ce recrutement et signer le contrat correspondant.

Approuvé : membres présents-11 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

3. Désignation d'un correspondant incendie et secours

⇒ *délibération n°DE2026-38*

A la demande du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un correspondant incendie et secours. Cette désignation s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider le modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Conformément à l'article 13 de cette loi, le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉSIGNE Madame Elodie DE ALBUQUERQUE en qualité de correspondant incendie et secours.

Approuvé : membres présents-11 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

4. Budget Primitif Principal : décisions modificatives n°1

⇒ *délibération n°DE2026-39*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil :

- la délibération n°DE2025-28 du 16 décembre 2025 actant la clôture du Budget Annexe « Multiservices » au 01/01/2026, avec la reprise de l'actif et le passif sur le Budget Principal ;

- la nécessité d'intégrer les résultats du Budget « Multiservices » aux résultats du Budget Principal par une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
art/ch	libellé	montant
023	Virement à la section d'invest	0.00

RECETTE		
art/ch	libellé	montant
002	Résultat reporté ou anticipé	+ 4 187.70

6232/011	Fêtes et cérémonies	+ 2 000.00
64111/012	Personnel titulaire	+ 2 187.70
TOTAL		+ 4 187.70

TOTAL		+ 4 187.70

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
pg	art/ch	libellé	montant
	001	Solde d'exécution négatif	+ 4 417.91
210	2181/21	Travaux de voirie communale	+ 2 400.00
217	23/2313	Aménagement logement Coste	- 6 817.91
TOTAL			0.00

RECETTES			
pg	art/ch	libellé	montant
	021	Virement de la section de fonc	0.00
TOTAL			0.00

Approuvé : membres présents-11 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

5. QUESTIONS DIVERSES

Recensement de population 2027

Pour le recensement de la population 2027, la commune recherche un agent recenseur.

Règlement du cimetière

Point non abordé et reporté à une séance ultérieure.

Casiers de vente automatique

Après la mise en place des casiers à viande, fromage,.. le Conseil approuve la venue d'un casier à panini et tortillas qui sera placé à côté.

Le secrétaire de séance,
Elodie DE ALBUQUERQUE



Le Maire,
Fabrice VIDAL

